



**MINISTÈRE
DE L'ACTION
ET DES COMPTES
PUBLICS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction générale
de l'administration et
de la fonction publique**

La protection des agents publics contre les violences en milieu professionnel

Groupe de travail du 17 février 2026

Ordre du jour

1. Rappels des objectifs « Mieux protéger les agents publics »
2. Présentation des pistes d'action proposées par la DGAFP
3. Echanges
4. Programmation des travaux

1

Rappel des objectifs « Mieux protéger les agents publics »

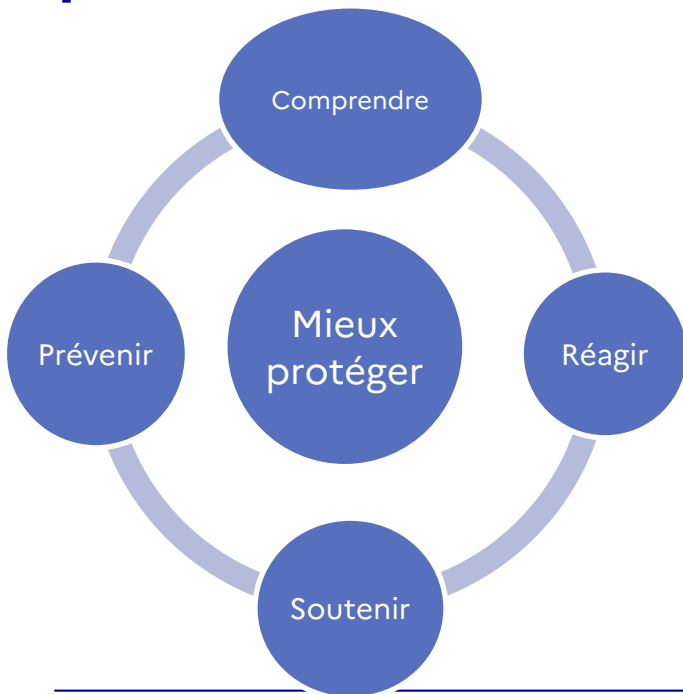
1. Rappel des objectifs « Mieux protéger les agents publics »

Une approche globale, préventive et curative, de l'exposition aux violences au travail

Une organisation pleinement mobilisée dans la prévention, la détection et le traitement des actes de violence en milieu professionnel

Diminuer le risque de violence et le sentiment de vulnérabilité perçu par les agents publics

1. Rappels des objectifs « Mieux protéger les agents publics »



Comprendre : mieux mesurer et qualifier les violences en milieu professionnel pour mieux les prévenir

Prévenir : agir sur les facteurs et les circonstances susceptibles de favoriser l'émergence de comportements violents

Réagir : Intervenir et sanctionner systématiquement les comportements et actes violents

Accompagner/Soutenir : mieux prendre en charge les agents qui signalent et/ou sont victimes pour éviter leur isolement

2

Présentation des pistes d'actions proposées par la DGAFP

2. Présentation des pistes d'action proposées

Axe 1 - Mieux comprendre les facteurs d'exposition au risque « violence » pour mieux les prévenir : un renforcement nécessaire de l'analyse qualitative du phénomène

- ❖ Systématisation et développement des cellules et travaux de veille interne dédiés à la consolidation des données et indicateurs en matière de violence, conduits en lien avec les représentants des personnels
- ❖ Soutenir la consolidation de base de données robustes et fiables en matières de recensement des situation des violences (bases de données sociales, rapports sociaux, dispositifs de signalement (victimes et témoins), registres SST) et mobiliser les différents acteurs impliqués pour une approche intégrée
- ❖ Systématiser un socle commun de questions dédié au thèmes « risque violence » dans les baromètres sociaux (sentiment de vulnérabilité, connaissance des dispositifs ...) – vers un baromètre de suivi des violences ?
- ❖ Prévenir la banalisation des incivilités en s'appuyant par les travaux portés par la DITP en lien avec la DGAFP

2. Présentation des pistes d'action proposées

Axe 2 - Clarifier et améliorer fonctionnement des dispositifs de signalement

- ❖ Etablir une cartographie illustrative et analytique des dispositifs de signalement existants :
 - clarifier le périmètre et le fonctionnement : dispositif interne-externe, mutualisation, composition, type de violence concerné, suites données, articulation des acteurs...
 - ressources : bilans annuels, entretiens exploratoires par échantillonnage
- ❖ Promouvoir des modes d'organisation et de fonctionnement de ces cellules selon un standard commun afin de garantir accessibilité aux agents, qualité du traitement et du suivi du signalement, réactivité du dispositif et capacité à transmettre des données d'activité consolidées
- ❖ Proposer un cadre d'évaluation qualitatif des dispositifs de signalement à dispositions des administrations

2. Présentation des pistes d'action proposées

Axe 3 - Outiller les employeurs publics et les acteurs de la prévention

- ❖ Elaborer une instruction générale relative à la protection des agents face aux violences internes/externes
 - Dispositifs de signalement
 - Mobilisation des outils et dispositifs de prévention (RSST, DUERP, PAPRI Pact)
 - Prise en charge et accompagnement des agents victimes
 - Protection fonctionnelle, mobilisation de la chaîne pénale

- ❖ Face aux nouvelles formes de violence : le cas des violences numériques
 - Solliciter le retrait de contenus éditoriaux, contenus produits par les internautes (hébergeur de blog, forum)
Ex : mise en cause via les réseaux sociaux, harcèlement numérique, Deep fake
 - Promouvoir des actions de sensibilisation du bon usage des réseaux sociaux en qualité d'agent public au regard des obligations déontologiques

2. Présentation des pistes d'action proposées

Axe 4 - Evolution du cadre normatif pour renforcer la protection des agents publics

Plusieurs mesures sont envisagées et notamment :

- ❖ Faculté pour l'employeur public de déposer plainte pour le compte de l'agent victime (nécessité d'un vecteur législatif)
- ❖ Facilitation des démarches pour les ayants droit d'un agent victime de violences (extension du bénéfice de la protection fonctionnelle – nécessite un vecteur législatif)
- ❖ Démarche de simplification des procédures pour favoriser leur mobilisation (ex : réviser la circulaire relative à la protection fonctionnelle)

2. Présentation des pistes d'action proposées

Axe 5 - Diffusion large d'une culture de prévention des violences en milieu professionnel

- ❖ Mener une campagne de communication nationale en faveur de la promotion d'une « tolérance zéro » en matière de comportements violents à destination des agents publics (internes ou externes) – rappel des sanctions disciplinaires (interne) et pénales (interne et externe) et de leur mise en œuvre – promotion des outils et démarches développées au niveau national pour l'ensemble des agents et des employeurs
- ❖ Déployer un kit de communication « clé en main » à destination des employeurs pour diffuser la culture de la « tolérance zéro » et mobiliser davantage encore les employeurs publics

3

Echanges

4

Programmation des travaux

5. Programmation des travaux

